

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur PIMENTEL Jérémy et Madame HALLER Aline – 26, Rue Saint Menneviex – 76220 MOLAGNIES,
- Considérant les travaux de couverture et d'isolation extérieure réalisés par l'entreprise RAVALEMENT PIMENTEL, les travaux nécessitent l'installation d'un échafaudage au 11 route de Gerberoy 76220 FERRIÈRES-EN-BRAY,

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront entre le 20 mai 2024 08h00 et le 05 juillet 2024 17h00, l'installation de l'échafaudage avec sécurisation de ce dernier (filet de protection...) sera autorisée sur le trottoir.

Article 2 : L'entreprise RAVALEMENT PIMENTEL, devra mettre en place une signalisation pour sécuriser l'échafaudage et sécuriser les piétons.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur PIMENTEL Jérémy, Madame HALLER Aline et l'entreprise RAVALEMENT PIMENTEL, en charge de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 14 mai 2024

Le Maire,



Marie-France DEVILLERVAL